

# AVIS PUBLIC

## Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

### APPEL DE CANDIDATURES – MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ (18 À 35 ANS) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS

Conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel et cinq représentants de la communauté.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel dudit centre et possédant les qualités et conditions requises (indiquées plus bas).

**Un poste est ouvert aux candidatures.**

#### PROFIL RECHERCHÉ :

Poste 5 : Une personne âgée de **18 à 35 ans**.

#### MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Pour se porter candidate, la personne doit transmettre, par courriel, le formulaire de mise en candidature, joint au présent avis, au Service du secrétariat général, au plus tard le **12 avril** de l'année scolaire en cours, à l'adresse électronique suivante : [designationca@csspb.gouv.qc.ca](mailto:designationca@csspb.gouv.qc.ca), et ce, en remplissant obligatoirement la section 4 « Motifs au soutien de la candidature ».

#### QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES :

- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les

élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale, au cours des cinq dernières années.

### **SONT INÉLIGIBLES :**

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre du personnel du Centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail, du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

### **PROCESSUS DE DÉSIGNATION**

Le membre représentant de la communauté sera désigné par les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets suite à une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Prenez note qu'il est possible que les candidats soient convoqués pour une courte entrevue.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à M<sup>me</sup> Jany Dufour, à l'adresse électronique suivante : [designationca@csspb.gouv.qc.ca](mailto:designationca@csspb.gouv.qc.ca).

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 21<sup>e</sup> jour de mars 2024.

La secrétaire générale,

M<sup>e</sup> Annie Tremblay, avocate  
Directrice générale adjointe et directrice du Service  
du secrétariat général et des communications